

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel relatif à la consommation d'énergie électrique.

MAISON SOUVERAINE :

Fête de la Saint-Albert.

ECHOS ET NOUVELLES :

Obsèques de M. d'Otémar.
Mort de M. Alexandre Fabre.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté ;

Considérant que la plus grande partie de l'électricité consommée dans la Principauté provient des réseaux de la Société de l'Energie Electrique du département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que par suite de l'insuffisance de la production actuelle de cette Société, l'Autorité Administrative des Alpes-Maritimes s'est vue dans la nécessité de restreindre la consommation d'électricité dans le département et que les mêmes mesures s'imposent pour les mêmes motifs dans la Principauté ;

Vu l'avis de MM. les Présidents des Délégations Spéciales ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Les magasins divers, les hôtels, restaurants, cafés, établissements de spectacle qui s'éclairent à l'électricité sont tenus de réduire leur éclairage de moitié, de 16 heures à 21 heures, de façon qu'en aucun cas la consommation d'énergie ne dépasse pas deux watts par mètre cube d'espace éclairé.

ART. 2. — Pendant la même période de temps, les ascenseurs et monte-charges de ces établissements et des immeubles particuliers ne devront pas fonctionner.

ART. 3. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui, pour ce qui concerne la consommation de l'électricité, remplace celui du 9 décembre 1916.

Fait à Monaco, le 20 novembre 1917.

Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

MAISON SOUVERAINE

Jeudi dernier, à l'occasion de la Saint-Albert, a été célébrée, en l'église cathédrale, la grand'messe pontificale qui supplée aux cérémonies officielles et aux manifestations populaires d'avant la guerre. Cette haute solennité religieuse a été particulière-

ment imposante. Le vaste édifice semblait ne pouvoir contenir la foule de tous ceux, Monégasques ou membres des Colonies étrangères, qui venaient attester une fois de plus leurs sentiments d'affection et de reconnaissance envers le Souverain.

Aux premiers rangs, avaient pris place Son Exc. M. Flach, Ministre d'Etat ; S. A. le Prince Mirza Riza Khan, grand-croix de l'Ordre de Saint-Charles ; les dignitaires de l'Ordre ; les fonctionnaires et les magistrats de l'Etat ; les présidents et les membres de la Commission Intercommunale et des Délégations ; les Consuls accrédités ; de nombreuses notabilités, etc. On remarquait, dans l'assistance des délégations des officiers et soldats en traitement dans les formations sanitaires de la Principauté.

S. G. Mgr Vié, évêque de Monaco, officiait, entouré des membres du clergé des trois paroisses.

La Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M. le chanoine Perruchot ; l'orchestre de l'Opéra de Monte Carlo, sous la direction de M. Léon Jehin, maître de chapelle de Son Altesse Sérénissime, se firent entendre dans un très beau programme de musique sacrée, notamment dans une *Messe solennelle* spécialement écrite pour la circonstance par un jeune compositeur monégasque, M. Gustave Graefe.

Cette *Messe solennelle*, pour quatre voix, orgue et orchestre, n'a point déçu l'attente des connaisseurs auxquels les précédents ouvrages de l'auteur avaient révélé, en même temps qu'une complète possession de son art, une inspiration toujours élevée et toujours personnelle.

Suivant l'usage, des secours en espèces ont été distribués aux nécessiteux par les soins des Présidents des Délégations Spéciales, à la Mairie de Monaco.

ÉCHOS & NOUVELLES

Hier lundi, ont été célébrées les obsèques de M. d'Otémar, professeur de dessin au Lycée, décédé le 16 novembre, à l'âge de 64 ans.

Artiste-peintre de grand talent, M. d'Otémar avait été appelé à ses fonctions au Lycée depuis le premier jour de la fondation de cet établissement (1^{er} octobre 1910).

Dans sa brillante carrière d'artiste-peintre, il avait obtenu les plus hautes récompenses. Plusieurs de ses tableaux ont trouvé place dans les musées de Cambrai, Senlis, Sedan, Tunis et à Paris même, au Petit Palais.

S. Exc. le Ministre d'Etat, le Consul Général de France, le personnel et les élèves du Lycée assistaient aux obsèques.

M. le Directeur du Lycée a adressé au regretté défunt le dernier adieu.

Un des plus anciens fonctionnaires des services publics de la Principauté, M. Alexandre Fabre, commis principal au bureau des Postes et Télégra-

phes de Monaco-Ville, est décédé la semaine dernière.

M. Fabre appartenait au bureau des Postes de Monaco depuis trente années. Ses longs et irréprochables services lui avaient valu la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

(Suite)

Fin du règne de Florestan.
Représentations au Palais.

Avec Castil-Blaze d'autres écrivains et des artistes venaient pendant l'hiver à Monaco où ils recevaient l'hospitalité du prince Florestan. Il en résultait parfois au Palais des réunions qui, s'augmentant de personnalités monégasques, étaient assez nombreuses. On interrogeait sur les événements de la capitale ceux qui étaient frais émoulus de Paris. Les conversations insistaient — nous pourrions dire : naturellement — sur le sujet que l'on savait intéresser particulièrement le Prince : le mouvement théâtral parisien. La critique verbale des dernières pièces était faite soit par des littérateurs qui y avaient assisté, soit même par des artistes qui y avaient tenu un rôle, et quelquefois un des rôles dominants.

On profitait de la présence simultanée de quelques comédiens pour organiser des représentations.

Il y a lieu de remarquer que la plupart des Monégasques survivants de cette époque ne se souviennent plus de ces représentations et ont conservé, au contraire, la mémoire très nette de celles qui se donnèrent un peu plus tard, aux débuts du règne de Charles III. La raison de cet oubli nous pouvons la trouver dans le fait qu'à celles-ci prirent part des amateurs de la localité, tandis que sous Florestan entrèrent seulement en action des artistes de passage, gens de métier qui avaient tôt fait de préparer un spectacle.

Il reste aux Archives de Monaco un dossier (Série C, carton 56) relatif aux pièces jouées au Palais en cette période. Nous y trouvons pour quelques-unes soit la copie des rôles, soit, pour en tenir lieu, de multiples exemplaires de la pièce imprimée, soit encore la liste des accessoires qu'il a fallu se procurer.

Ce dossier comprend même deux opéras-comiques de Dalayrac — le fécond compositeur qui avait été l'élève du monégasque Langlé — ce qui indique que parmi les hôtes du Prince figuraient aussi des chanteurs.

Voici le relevé des pièces au sujet desquelles

on a pu conserver quelques éléments des répétitions :

Adolphe et Clara ou les deux prisonniers, opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, créé au Théâtre italien en 1799. De cette pièce existent encore des scènes copiées et une liste d'accessoires.

Maison à vendre, opéra-comique en un acte, paroles d'Alexandre Duval, musique de Dalayrac, créé au Théâtre de l'Opéra-Comique en 1800. Il nous reste la copie des rôles. Le répertoire de Dalayrac formait alors le fonds des théâtres lyriques et les deux œuvettes que nous venons d'indiquer étaient souvent reprises à Paris.

Un Monsieur et une Dame, comédie vaudeville en un acte de Duvert, Lauzanne et Saintine, créée au théâtre du Vaudeville en 1841.

L'Avocat Patelin, comédie en 3 actes, rajeunie par Brueys, et c'est la version arrangée pour le Théâtre Français en 1706 qui fut représentée à Monaco.

D'après quelques notes inscrites au même dossier, on aurait joué d'autres pièces dont il ne reste plus aucune partie du matériel de répétition. Parmi elles, sont mentionnées :

La sœur de Jocrisse, comédie en un acte de Varner et Duvert, représentée en premier lieu en 1841 au Théâtre du Palais-Royal, où l'acteur Alcide Tousez avait repris le type de Jocrisse créé une vingtaine d'années auparavant par Baptiste Cadet.

Monsieur va au Cercle, un amusant vaudeville en un acte de Siraudin et Alfred Delacour.

Pichere! l'empailleur, vaudeville inédit qui devait être l'œuvre d'un habitué du Palais et qui n'a été représenté sur aucun théâtre de Paris.

Ces pièces ne constituaient pas toute la représentation. A côté d'elles, les artistes présents jouaient des scènes dramatiques, fragments d'œuvres classiques, ou parties d'œuvres nouvelles venant de réussir à Paris. Ils savaient que rien ne pouvait être plus agréable au Prince, leur hôte, que d'entendre interpréter ses auteurs favoris, ou de recevoir chez lui l'impression directe, par une reproduction en raccourci avec mise en valeur des plans principaux, des grandes premières parisiennes, maintenant qu'il ne pouvait plus, comme au temps de sa vie indépendante, en être un des fidèles fréquentateurs. Il arrivait même que des créateurs de rôles retentissants les répétaient à Monaco dans toute la fraîcheur et l'éclat de la nouveauté, peu après les avoir fait naître à Paris. Imaginez le protagoniste d'une pièce qui en expose le plan, analyse les scènes et, ayant tracé le cadre, y place l'interprétation de parties caractéristiques ou dominantes. Il est certain que la connaissance parfaite de l'œuvre en résultait pour le Prince et l'auditoire d'artistes et de lettrés qui l'entouraient.

Le Prince fut-il sollicité de dire quelques pièces d'auteurs classiques qu'il connaissait à fond et disait si bien? Cela est possible. D'autres princes parmi les plus grands avaient tenté avant lui d'être habiles en l'art théâtral.

Nous pouvons même ajouter que parmi les scènes dramatiques formant le fonds de ces spectacles coupés ou variés, on intercalait parfois des parties de concert. D'après une indication venant d'un vieux monégasque, M^{me} Charles Trenca, née de Monléon, chantait volontiers des airs d'opéras italiens, surtout le rôle de Rosine du *Barbier*. Et son mari, Charles Trenca, qui,

avant de devenir chef de parti, s'adonnait à l'art musical, composant des partitions et les exécutant lui-même, dut certainement faire apprécier ce double talent, alors qu'en sa qualité de capitaine des carabiniers et d'officier d'ordonnance du Prince, il était un des familiers du Palais. Leur concours à ces fêtes doit se placer nécessairement sous le règne de Florestan, avant 1847, puisque c'est en cette année que le Prince destitua Charles Trenca de toutes ses charges, en raison de sa participation au mouvement révolutionnaire de Menton.

Cette indication qui nous vient d'un vieux Monégasque prouve que tout souvenir n'est pas aboli de ces lointaines représentations au Palais.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 28 août 1917, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 5 décembre 1917, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Division éventuelle des actions en cinquièmes ;
- 2° Ratification de divers baux et conventions ;
- 3° Nomination d'Administrateurs en vue de compléter le Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société du Madal
Siège à MONACO

CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société du Madal sont priés d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 20 décembre 1917, à 2 heures de l'après-midi, dans les Bureaux de la Société du Madal, 22, place Vendôme, Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Augmentation du Capital ;
- Election du Président du Conseil d'Administration pour 1918-1919 ;
- Modification de l'article 30 des Statuts.

Les possesseurs des titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 12 décembre, aux Bureaux de la Société du Madal.

Le Conseil d'Administration.

Société des Plantations de l'Afrique Française
Siège à MONACO

CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société des Plantations de l'Afrique Française sont priés d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 20 décembre 1917, à 3 heures de l'après-midi, dans les Bureaux de la Société, 22, place Vendôme, Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Ratification Prêts Hypothécaires ;
- Modification de l'Article 32 des Statuts.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 12 décembre aux Bureaux de la Société des Plantations de l'Afrique Française.

Le Conseil d'Administration.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE
de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.